

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET GREFFE**

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-M-300**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 17 novembre 2020, le conseil municipal a adopté le règlement suivant, lequel entre en vigueur en date de la présente publication :

- Règlement numéro 2020-M-300 établissant un programme d'aide à certaines entreprises sous forme de crédit de taxes.

Par ce règlement, la Ville met en place un programme favorisant son développement économique sous forme de crédit de taxes à certaines personnes. La valeur totale de l'aide qui peut être accordée en vertu du programme est fixée à 750 000 \$. La Ville ne peut s'engager à verser en crédit de taxes des sommes au-delà de la valeur totale du programme d'aide. Toute forme d'aide sera refusée une fois que la valeur totale du programme d'aide sera épuisée.

Le présent règlement a pour objet :

- de soutenir le développement économique dans les zones « In 116 », « In 117 », « In 302 », « In 432 », « In 942 » et « In 945 » sur le territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts;
- d'adopter un programme de crédit de taxes afin de favoriser les travaux de construction, de rénovation ou d'agrandissement des immeubles compris dans une unité d'évaluation répertoriés sous l'une ou l'autre des rubriques énumérées au règlement.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 17 novembre 2020 ».

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 4 décembre 2020.

Me Stéphanie Allard
Directrice du Service juridique et greffière